Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2019-039

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2019

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-03-004 - Arrêté autorisant l'organisation de la regate alpine d'Aix-les-Bains aviron le 21avril 2019 (5 pages) Page 3

73-2019-04-05-003 - Arrêté portant autorisation d'organiser des manifestations nautiques sur le lac du Bourget du 07 avril au 27 novembre 2019 - CNVA (17 pages) Page 9

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-03-004

Arrêté autorisant l'organisation de la regate alpine d'Aix-les-Bains aviron le 21avril 2019

Préfecture de la Savoie
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau de la réglementation
générale et des titres

ARRETE PREFECTORAL n° DCL/BRGT/A2019-107 portant autorisation d'organisation d'une manifestation nautique d'aviron sur le lac du Bourget

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de Police de la navigation sur le lac du BOURGET ;

VU l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

VU la demande présentée par M. Stéphane BICHET, président de l'Entente Nautique d'Aix les Bains Aviron, en vue d'organiser une compétition d'aviron, sur le lac du Bourget, le **21 avril 2019** ;

VU l'avis du commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, du directeur départemental des services d'incendie et de secours, du directeur départemental des territoires (SEEF), du directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations (service sports) ;

VU l'avis du maire d'Aix les Bains et du président de GRAND LAC, communauté d'agglomération du lac du Bourget ;

VU la consultation opérée auprès du maire de Tresserve ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1 : M. Stéphane BICHET, président de l'Entente Nautique d'Aix les Bains Aviron, situé 22, avenue Daniel Rops, 73100 Aix les Bains, est autorisé à organiser, **le 21 avril 2019**, une compétition d'aviron « régate alpine d'Aix-les-Bains » sur le lac du Bourget.

Cette manifestation se déroulera conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les embarcations de sécurité devront être armées par deux personnes qualifiées et par l'armement réglementaire, et être en liaison constante entre elles et le PC organisation. Elles devront être présentes deux heures avant la première course.

Article 3 : Les prescriptions du règlement général et particulier de la police de la navigation devront être respectées.

Le règlement particulier de police de la navigation (RPPN) sur le lac du Bourget est accessible sur le site internet des services de l'Etat en Savoie à l'adresse suivante :

«http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite//Navigation/La-navigation-sur-le-lac-du-Bourget ».

L'organisateur devra notamment veiller à ce que :

- aucun participant ne pénètre dans les zones de protection des roselières au niveau de la commune de Tresserve – Article 3.4 – Zone de Protection des Roselières du RPPN sur le lac du Bourget

L'organisation et la sécurité de l'ensemble des épreuves se feront dans le respect des règlements définis par la fédération française d'aviron.

Article 4 : L'ensemble des embarcations participant à la manifestation dont les bateaux et engins de plaisance accompagnateurs devront être munis du matériel d'armement et de sécurité réglementaires (arrête du 10 février 2016).

L'organisateur se tiendra informé des conditions hydrauliques via les sites :
https://www.rdbrmc.com/hydroreel2
https://www.vigicrues.gouv.fr

Article 5 : Toute navigation sera interdite dans la zone d'évolution des avirons ainsi que dans le secteur situé entre le bassin de compétition et la rive Est du lac pendant toute la durée de la manifestation pour les autres usagers du lac.
Des embarcations informeront les usagers du lac.

L'interdiction totale de navigation de **9h00 à 17h00 le 21 avril 2019** sera réalisée par voie d'avis à la batellerie dans la zone des bassins mis en place pour la manifestation.
Cette zone d'interdiction totale est délimitée comme suit :
- à l'intérieur de la bande de rive
- de l'anse de la place de Rowing – commune d'Aix-les-Bains- jusqu'aux roselières de la commune de Tresserve.

Article 6 : Les arrêtés pris pour la manifestation devront être portés à la connaissance des usagers du lac par tout moyen.

Article 7 : L'organisateur supportera la charge et la responsabilité du balisage provisoire. Celui-ci sera enlevé dès l'achèvement de la manifestation ainsi que les bouées, corps morts éventuels, ponton.... Il ne devra, en aucun cas, toucher aux bouées de bande de rive présentes dans ce secteur.

Article 8 : L'ensemble des dispositions prévues dans le dossier concernant les moyens de secours ainsi que les prescriptions ci-dessous devront être obligatoirement respectées.

La sécurité des participants devra être assurée, conformément aux Règles Techniques et de Sécurité de la fédération de rattachement, par un service de secours et de sauvetage (BNSSA ou MNS) qui doit être prêt à intervenir sur terre et sur l'eau pendant toute la durée de la régate et pendant les horaires officiels d'entraînement. Une embarcation de sécurité munie d'un moteur lorsque les circonstances l'exigent, doit permettre une intervention rapide.

L'organisateur fera impérativement parvenir au Service Départemental d'Incendie et de Secours, avant la manifestation, un numéro de téléphone valide pour le PC Sécurité ou le responsable sécurité.
Un itinéraire lisible de la course sera impérativement communiqué au SDIS de la Savoie.

En cas d'intervention, l'organisateur devra faire appel aux Sapeurs Pompiers, par l'intermédiaire du Centre Départemental de Traitement de l'Alerte (CTA), exclusivement par le 18 ou le 112, qui répercutera l'appel au Centre de Secours concerné.

En aucun cas un centre de secours ne pourra être contacté en direct.

Un contact téléphonique devra impérativement être réalisé avec le CTA-CODIS, via le 112, pour les avertir du début et de la fin de la manifestation.

Article 9 : L'organisateur devra permettre, en permanence et en sécurité, le libre accès des secours en tout point du parcours.

Article 10 : Aucune gêne ne sera apportée à la circulation sur les voies publiques.

Article 11 : L'organisateur devra être en possession des contrats d'assurance réglementaires, couvrant tous risques encourus. **Une attestation sera adressée aux services préfectoraux avant la manifestation.**

Article 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture, à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, le directeur départemental des territoires - SEEF, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (service sports), M. Stéphane BICHET, président de l'Entente Nautique d'Aix-les-Bains Aviron,sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Monsieur le président de GRAND LAC, communauté d'agglomération du lac du Bourget,
- MM. les maires d'Aix les Bains et de Tresserve,

Chambéry, le 03 avril 2019
Le préfet,
le préfet et par délégation
Le directeur
signé : Patrick LAVAULT

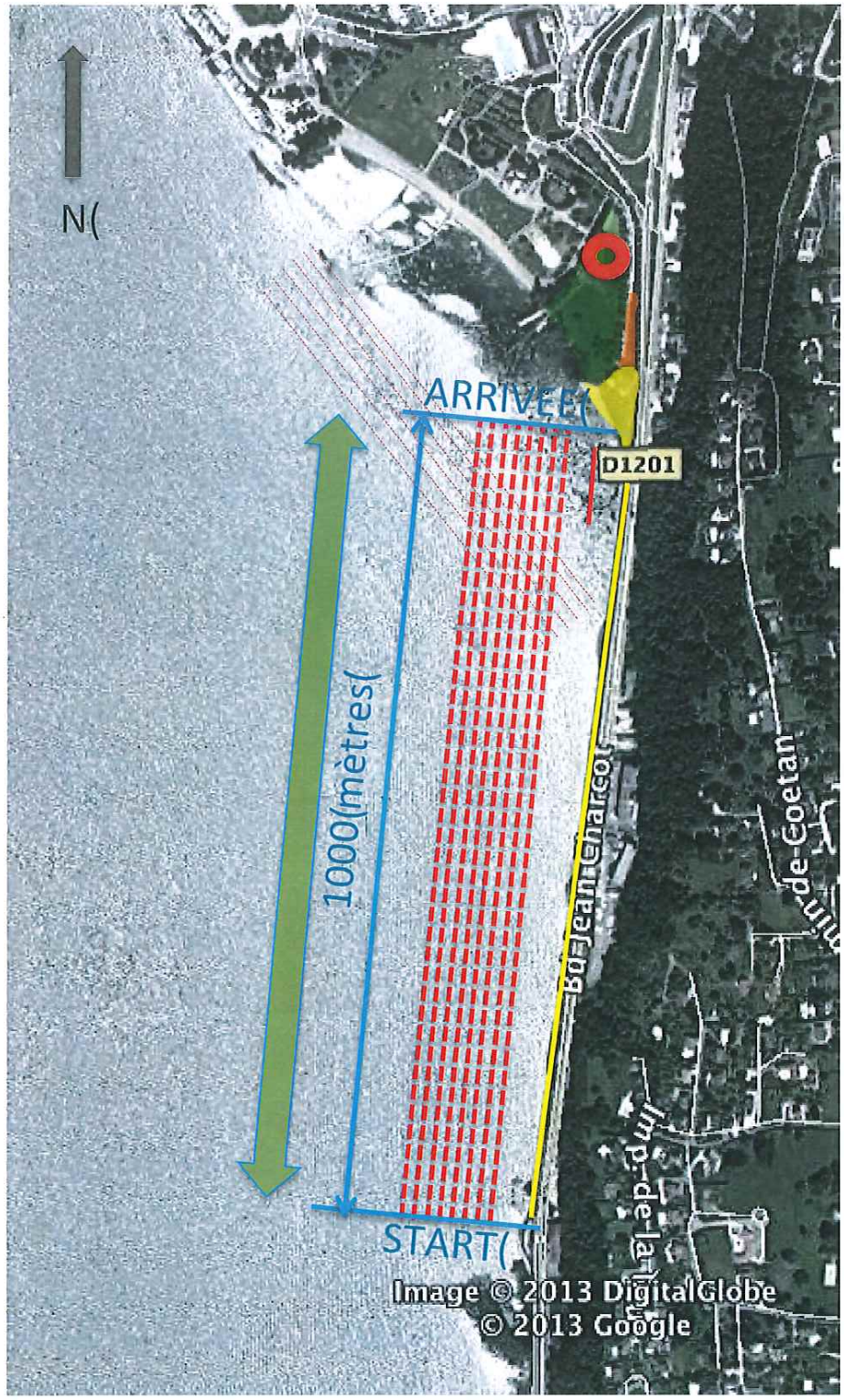

Régate alpine d'Aix-les-Bains

Lac du Bourget - dimanche 20 avril 2014 AVIRON

PLANS

DE LA MANIFESTATION

Annexe

Dimanche 21 avril 2019

Poste de secours

Zone remorques

Club

Bassin officiel

Arbitres

ValVital

ValVital

Régate alpine d'Aix-les-Bains

PLANS

DE LA MANIFESTATION

Annexe

Dimanche 21 avril 2019

- Zone équipage
- WC
- Direction de course
- Poste se secours Croix rouge
- Parking officiel
- Vestiaires / douche
- Téléphone d'urgence
- Accès secours
- Zone remorques

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-05-003

Arrêté portant autorisation d'organiser des manifestations nautiques sur le lac du Bourget du 07 avril au 27 novembre 2019 - CNVA

Préfecture de la Savoie
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau de la Règlementation
Générale et des Titres

ARRETE PREFECTORAL n° DCL/BRGT/A2019-113 portant autorisation d'organiser des manifestations nautiques sur le lac du Bourget

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de Police de la navigation sur le lac du BOURGET ;

VU l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

VU la demande présentée par le **Club Nautique de Voile d'Aix-les-Bains** en vue d'organiser **des régates sur le lac du Bourget du 07 avril au 27 novembre 2019 ;**

VU les avis émis par le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, le directeur départemental des territoires (SEEF), le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (service sports), le président de GRAND LAC, communauté d'agglomération du lac du Bourget ;

VU l'avis des maires d'Aix-les-Bains, du Bourget du Lac et de La Chapelle du Mont du Chat,

VU les consultations opérées auprès des autres communes concernées

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1 : **Le Club Nautique de Voile d'Aix-les-Bains** est autorisé à organiser **du 07 avril 2019 au 27 novembre 2019 des manifestations nautiques sur l'ensemble du lac du Bourget ou sur les triangles olympiques,** conformément au programme et plans joints au présent arrêté.

Article 2 : **La bande de rive (200 mètres sur tout le lac) ne doit pas être incluse dans le parcours des courses.**

Article 3 : La sécurité des participants est assurée par l'organisateur qui mettra en place un nombre d'embarcations suffisant pour secourir les concurrents conformément au règlement technique de la fédération française de voile, et notamment son article II.3.4.1. et compte tenu de la surface du lac du Bourget.

La sécurité du public devra être assurée par au moins une équipe de deux secouristes formés aux gestes de premier secours et dotés de matériel adéquat.

Les bateaux à voile de tout type engagés dans les compétitions doivent se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'accès aux ports. Le règlement des ports interdit la navigation à la voile à l'intérieur de ses bassins pour les voiliers équipés de moteur.

Article 4 : Les prescriptions du règlement général et particulier de police de la navigation doivent être respectées.
Le règlement particulier de police de la navigation (RPPN) sur le lac du Bourget est accessible sur le site internet des services de l'Etat en Savoie à l'adresse suivante :

«http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite//Navigation/La-navigation-sur-le-lac-du-Bourget ».

L'organisation et la sécurité de l'ensemble des épreuves se feront dans le respect des règlements de la fédération française de voile.

Article 5 : L'ensemble des embarcations participant aux manifestations dont les bateaux et engins de plaisance accompagnateurs devront être munis du matériel d'armement et de sécurité réglementaires (arrête du 10 février 2016) et les embarcations de sécurité devront être équipées d'un moyen de communication (vhf, gsm...).

L'organisateur se tiendra informé des conditions hydrauliques via les sites :
https://www.rdbrmc.com/hydroreel2
https://www.vigicrues.gouv.fr

Article 6 : L'organisateur devra s'assurer qu'aucune autre manifestation ne soit organisée dans le même secteur d'évolution et au même moment que les régates mentionnées dans le dossier.

Lors des manifestations dont le parcours se réalisera selon le plan n° 3 ou n° 4 du dossier présenté, l'organisateur veillera à ce que :

- qu'aucun participant ne pénètre dans les zones de protection des roselières du nord du lac du Bourget (Conjux et Chindrieux) conformément à l'article 3.4 - Zone de Protection des Roselières du RPPN sur le lac du Bourget.

Lors des manifestations dont le parcours se réalisera selon le plan n° 5 du dossier présenté, l'organisateur veillera à ce que :

- le plan de parcours n° 5 annexé soit strictement respecté pour éviter toute interférence avec les parcours du Yacht Club Chambéry-Le Bourget du Lac (YCBL) les 18/19 mai et le 15 juin ;

- qu'aucun participant ne pénètre dans les zones de protection des roselières du nord du lac du Bourget (Baie de Conjux) conformément à l'article 3.4 - Zone de Protection des Roselières du RPPN sur le lac du Bourget.

Une information de chacune des manifestations visées dans le « calendrier 2019 des régates organisées par le CNVA » sera réalisée par voie d'avis à la batellerie.

Toute modification de date pour l'une de ces manifestations programmées fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Article 7 : Les autres usagers du lac devront être informés par tout moyen de l'organisation des manifestations en vue d'éviter les conflits d'usage sur la zone de déroulement des épreuves. Des embarcations doivent être prévues pour informer les usagers du lac.

Article 8 : L'organisateur supportera la charge et la responsabilité du balisage provisoire. Celui-ci sera enlevé dès l'achèvement des manifestations ainsi que les bouées et corps morts éventuels. Il ne devra, en aucun cas, toucher aux bouées de bande de rive présentes dans ce secteur.

Article 9 : L'organisateur fera impérativement parvenir au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), avant la manifestation, un numéro de téléphone valide pour le PC sécurité ou le responsable sécurité. Un itinéraire lisible de la course, avec les points de repères kilométriques et les éventuels postes de secours sera communiqué.

En cas d'intervention, l'organisateur devra faire appel au SDIS par l'intermédiaire du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) exclusivement par le 18 ou le 112.
En aucun cas, un centre de secours ne pourra être contacté en direct par numéro à 10 chiffres.

L'organisateur devra fournir les coordonnées d'un responsable de la sécurité joignable pour chacune de ces manifestations.

Article 10 : Un contrat d'assurance responsabilité civile organisateur devra être souscrit pour **l'ensemble des manifestations** et une attestation sera adressée aux services préfectoraux.

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture, à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, le directeur départemental des territoires-SEEF, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, le directeur départemental des services incendie et secours, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (service sports), M. Alexis LITTOZ, président du CNVA sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le président de Grand Lac communauté d'agglomération du lac du Bourget et à Mesdames et Messieurs les maires d'Aix-les-Bains, Tresserve, Viviers-du-Lac, Brison Saint Innocent, Bourdeau, Le Bourget du Lac, La Chapelle du Mont du Chat, Saint Pierre de Curtille, Entrelacs (Saint Germain La Chambotte), Conjux, Chanaz et Chindrieux .

Chambéry, le 05 avril 2019
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
signé : Pierre MOLAGER

Calendrier 2019 des régates organisées par le CNVA

Le 07Avril : Coupe Mémorial Gilbert Rochaix 5C :

- Nature : régate de 15 bateaux habitables, dériveurs et catamarans à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n° 1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 10 Avril : Challenge Club Printemps école de sport / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 10 Avril : Rencontre Inter Académique qualificative pour le Championnat de France UNSS/5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 24Avril : Challenge Club stage de Pâques / 5C:

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planche à voile à partir de 10 h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3sécu
- Public attendu : 0

Le 25Avril : Challenge Club stage de Pâques / 5C:

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planche à voile à partir de 10 h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3sécu
- Public attendu : 0

Le 26 Avril : Challenge Départementale stage de Pâques / 5B :

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planche à voile à partir de 10 h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3sécu
- Public attendu : 0

Le 27 Avril : Régate Etudiante LA CRAVE :

- Nature : régate de 10 bateaux habitables Béneteau25 à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n° 1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 28 Avril : Coupe des Editions GLENAT 5B:

- Nature : régate de 30 bateaux Habitables, Dériveurs et catamarans à partir de 9 h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 4sécu 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 03 mai : Challenge Départemental Planche à voile vendredi soir /5B :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 10 Mai : Challenge de Club Planche à voile vendredi soir / 5C :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 11 Mai : Challenge Départementale Printemps équipe de Club / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 12 Mai : Coupe Black Flag 5B:

- Nature : régate de 20 bateaux habitables, dériveurs et catamarans à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 15 Mai : Challenge Départemental Printemps école de sport / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 18 Mai : Challenge Club Printemps équipe de Club / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°5)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Les 18 et 19 Mai : Régate Interligue Cata'Alpes :

- Nature : régate de 50 catamarans à partir de 9 h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°5)
- Sécurité : 1 vedette + 4 sécu
- Public attendu : 0

Le 22 Mai : Challenge Club Printemps école de sport / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 24 Mai : Challenge Départementale Planche à voile vendredi soir / 5B :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 25 Mai : Challenge Départementale Printemps équipe de Club / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 25 et 26Mai Coupe de la Ligue

- Nature : régate de 120 bateaux Dériveurs, Catamarans et Planche à voile à partir de 10h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 12 sécu
- Public attendu : 0

Le 05 Juin : Challenge Départemental Printemps école de sport / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 8 Juin : Challenge Club Printemps équipe de Club / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Les 9 et 10 Juin : Coupe Atelier de la Voile –5A:

- Nature : régate de 20 bateaux habitables, catamarans et dériveurs à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 12 Juin : Challenge Club Printemps école de sport / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 14 Juin : Challenge Club Planche à voile vendredi soir / 5C :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 15 Juin : Challenge Club Printemps équipe de Club / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°5)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 16 Juin : Coupe Musilac 5 B :

- Nature : régate de 30 bateaux habitables, dériveurs et catamarans à partir de 10h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 21Juin : Challenge Départemental Planche à voile vendredi soir /5B :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 22 Juin : Challenge Départemental Printemps équipe de Club / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 30 Juin : Coupe d'été - Femme à la barre 5C :

- Nature : régate de 20 habitables/catamarans/dériveurs à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 26 Juin : Challenge Départemental Printemps école de sport / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 7 Juillet : Run méchoui – 5C :

- Nature : régate de 20 bateaux habitables / catamarans / dériveurs / kite à partir de 10h
- Localisation : parcours entre 2 bouées (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Les 20 Juillet et 21Juillet : Coupe de la Truite-5B :

- Nature : régate de 15 bateaux habitables /catamarans/dériveurs à partir de 9h
- Localisation : parcours en direction de Conjux et retour au Grand Port d'Aix les bains (Plan joint N°3)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 28 Juillet : Coupe des Solitaires – 5B :

- Nature : régate de 15 bateaux habitables / catamarans / dériveurs à partir de 10h.
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 bateau
- Public attendu : 0

Le 28 Août : Challenge Club Stage de Reprise / 5C :

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 11h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 29Août : Challenge Club Stage de Reprise / 5C :

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 11h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 30Août : Challenge Départemental Stage de Reprise / 5B :

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 11h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Les 31 août et 1er Septembre : Coupe des Noctambules – Tour du lac de nuit 5B :

- Nature : régate de 25 bateaux habitables Départ 20h
- Localisation : Aix-Conjux-Viviers du lac- Aix (plan joint n°4)
- Sécurité : 1 bateau
- Public attendu : 0

Le 4 septembre : Challenge Départemental école de sport Automne / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 06 Septembre : Challenge Départemental Planche à voile vendredi soir / 5CB:

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 07 Septembre : Challenge Départemental Equipe de Club Automne / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 11 septembre : Challenge Club Ecole de sport Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 14 Septembre : Challenge Club Equipe de Club Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Les 14 et 15 Septembre : La Romantique Coupe Axa-5A :

- Nature : régate de 30 bateaux habitables et catamarans à partir de 9h.
- Localisation : parcours olympiques et côtiers (plan joint 1 et 3)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 17 septembre : Challenge Club Ecole de sport Automne / 5C :

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 20 Septembre : Challenge de Club d'Automne vendredi soir / 5C:

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 21 Septembre : Challenge départemental Equipe de Club Automne / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 27 Septembre : Challenge de Club Planche à voile vendredi soir / 5C :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu

Le 28Septembre : Challenge Club Equipe de Club Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 2 octobre : Challenge Club Ecole de sport Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 4 Octobre : Challenge Départemental d'automne Planche à voile vendredi soir / 5B :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 05 Octobre : Challenge Départemental Equipe de Club Automne / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Les 4, 5 et 6 Octobre : CIM - Coupe des Voiles d'Automne :

- Nature : régate de 75 bateaux habitables à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques et côtiers (plan joint 1 et 3)
- Sécurité : 2 vedettes + 3 sécu
- Public attendu : 0

Les 5 et 6 Octobre : Critérium régional de Micro - La CARAM /5A:

- Nature : régate de 25 bateaux habitables à partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques et côtiers (plan joint 1 et 3)
- Sécurité : 2 vedettes + 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 12 Octobre : Challenge Equipe de Club Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu :

Le 16 octobre : Challenge Départemental ***école de sport Automne / 5B:***

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 18 Octobre: Challenge de Club Planche à voile vendredi soir / 5C :

- Nature : régate de 15 planches à voile à partir de 18h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 sécu
- Public attendu : 0

Le 20 Octobre : Régate des Feuilles Mortes – 5C :

- Nature : régate de 20 bateaux habitables /catamarans/dériveurs. A partir de 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 22 Octobre : Challenge Club stage d'Automne / 5C:

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 10h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 23 Octobre : Challenge Club stage d'Automne / 5C:

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 10h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 24 Octobre : Challenge Départementale stage d'Automne / 5B:

- Nature : régate de 30 bateaux dériveurs et planches à voile à partir de 10h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 06 Novembre : Challenge Départemental ***école de sport Automne / 5B:***

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu :

Le 9 Novembre : Régate de club le Vin Chaud :

- Nature : régate de 20 bateaux habitables /catamarans/dériveurs. Départ à 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 09 Novembre : Challenge Equipe de Club Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 10 Novembre : régate de Ligue Optimist/Double/5A:

- Nature : régate de 50 bateaux dériveurs à partir de 11h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 5 sécu
- Public attendu : 0

Le 13 Novembre : Challenge Départemental ***école de sport Automne / 5B:***

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 16 Novembre : Challenge Equipe de Club Automne / 5C:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 17 Novembre : Coupe du Président Banque Populaire 5B:

- Nature : régate de 20 bateaux habitables, catamarans et dériveurs. Départ à 9h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 1 vedette
- Public attendu : 0

Le 20 Novembre : Challenge Club ***école de sport Automne / 5C:***

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 23 Novembre : Challenge départemental Equipe de Club Automne / 5B:

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

Le 27 Novembre : Challenge Départemental ***école de sport Automne / 5B:***

- Nature : régate de 15 bateaux dériveurs à partir de 14h
- Localisation : parcours olympiques (plan joint n°1)
- Sécurité : 3 sécu
- Public attendu : 0

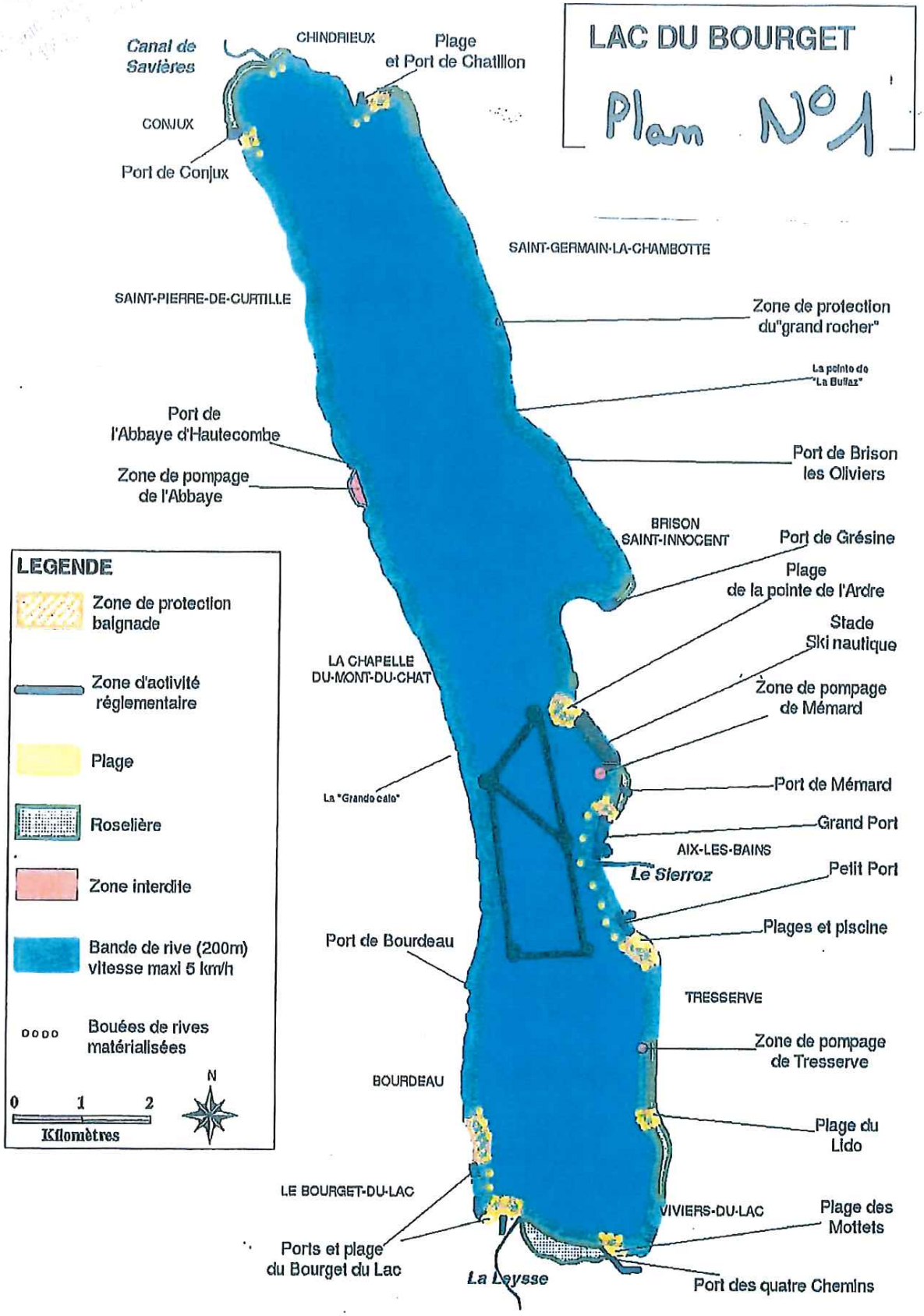
LAC DU BOURGET
Plan N°1
Canal de Savières
CHINDRIEUX
Plage et Port de Chatillon
CONJUX
Port de Conjux
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
Zone de protection du"grand rocher"
La pointe de "La Bullaz"
Port de l'Abbaye d'Hautecombe
Port de Brison les Oliviers
Zone de pompage de l'Abbaye
BRISON SAINT-INNOCENT
Port de Grésine
Plage de la pointe de l'Ardre
Stade Ski nautique
LA CHAPELLE DU-MONT-DU-CHAT
Zone de pompage de Mémard
La "Grande calo"
Port de Mémard
Grand Port
AIX-LES-BAINS
Le Sierroz
Petit Port
Plages et piscine
Port de Bourdeau
TRESSERVE
Zone de pompage de Tresserve
BOURDEAU
Plage du Lido
LE BOURGET-DU-LAC
VIVIERS-DU-LAC
Plage des Mottets
Ports et plage du Bourget du Lac
La Leysse
Port des quatre Chemins
LEGENDE
Zone de protection baignade
Zone d'activité réglementaire
Plage
Roselière
Zone interdite
Bande de rive (200m) vitesse maxi 5 km/h
Bouées de rives matérialisées
0 1 2
Kilomètres
N

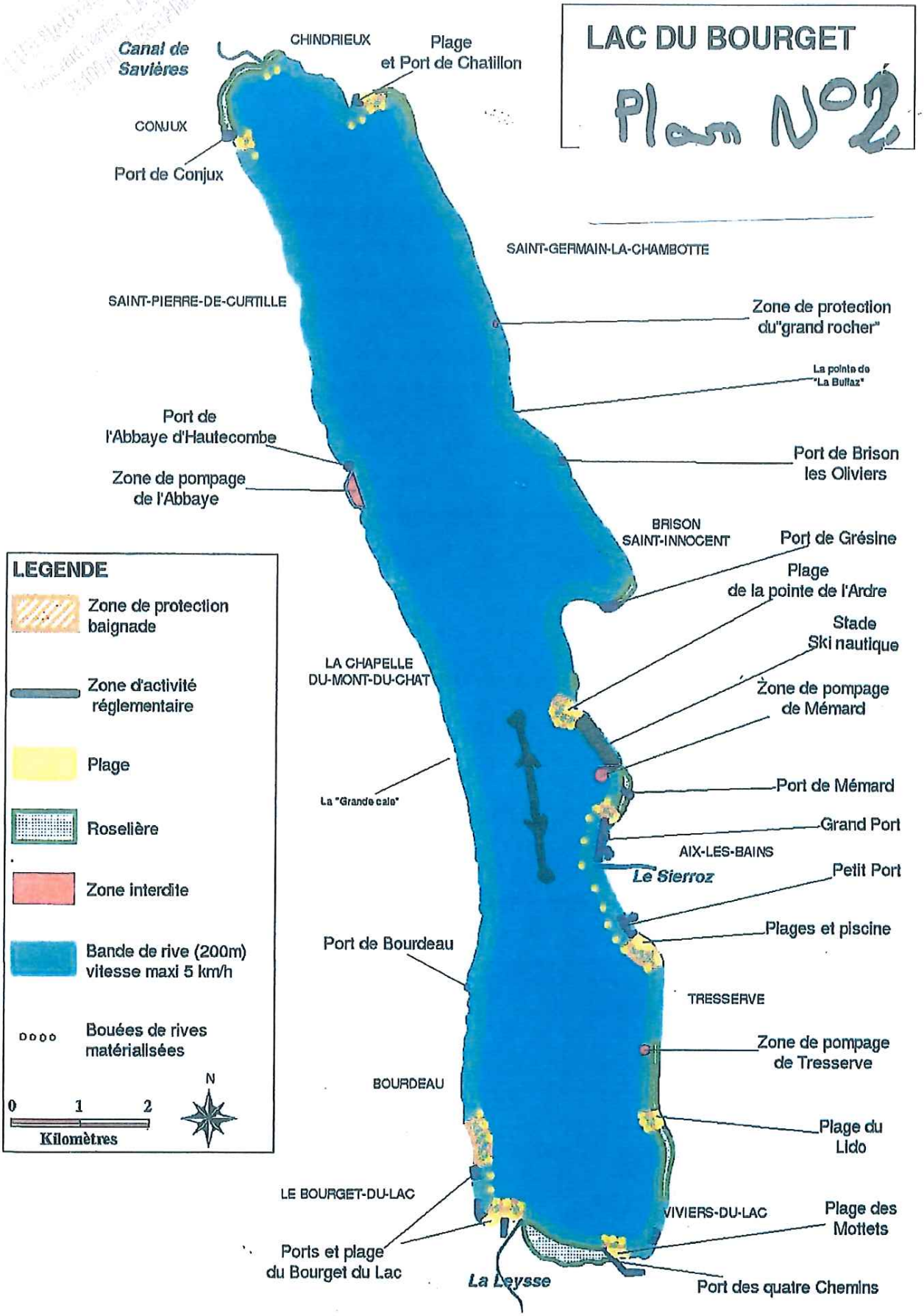
LAC DU BOURGET
Plan N°2
Canal de Savières
CHINDRIEUX
Plage et Port de Chatillon
CONJUX
Port de Conjux
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
Zone de protection du"grand rocher"
La pointe de "La Buffaz"
Port de l'Abbaye d'Hautecombe
Zone de pompage de l'Abbaye
Port de Brison les Oliviers
BRISON SAINT-INNOCENT
Port de Grésine
Plage de la pointe de l'Ardre
Stade Ski nautique
LA CHAPELLE DU-MONT-DU-CHAT
Zone de pompage de Mémard
La "Grande cale"
Port de Mémard
Grand Port
AIX-LES-BAINS
Le Sierroz
Petit Port
Plages et piscine
Port de Bourdeau
TRESSERVE
Zone de pompage de Tresserve
BOURDEAU
Plage du Lido
LE BOURGET-DU-LAC
VIVIERS-DU-LAC
Plage des Mottets
Ports et plage du Bourget du Lac
La Leysse
Port des quatre Chemins
LEGENDE
Zone de protection baignade
Zone d'activité réglementaire
Plage
Roselière
Zone interdite
Bande de rive (200m) vitesse maxi 5 km/h
Bouées de rives matériallsées
0 1 2
Kilomètres
N

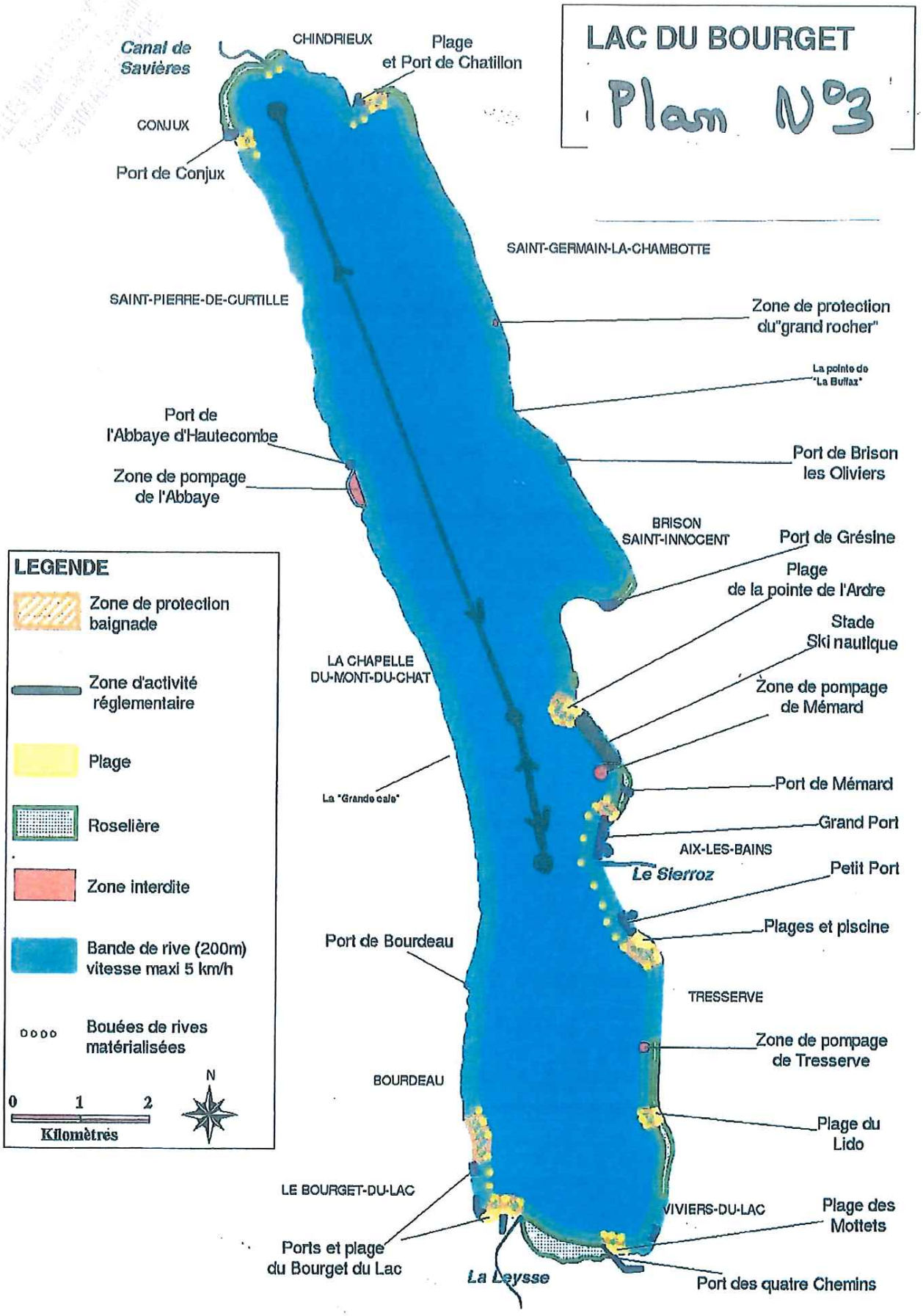
LAC DU BOURGET
Plan N°3
Canal de Savières
CHINDRIEUX
Plage et Port de Chatillon
CONJUX
Port de Conjux
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
Zone de protection du"grand rocher"
La pointe de "La Buffaz"
Port de l'Abbaye d'Hautecombe
Zone de pompage de l'Abbaye
Port de Brison les Oliviers
BRISON SAINT-INNOCENT
Port de Grésine
Plage de la pointe de l'Ardre
Stade Ski nautique
LA CHAPELLE DU-MONT-DU-CHAT
Zone de pompage de Mémard
La "Grande cale"
Port de Mémard
Grand Port
AIX-LES-BAINS
Le Sierroz
Petit Port
Plages et piscine
Port de Bourdeau
TRESSERVE
Zone de pompage de Tresserve
BOURDEAU
Plage du Lido
LE BOURGET-DU-LAC
VIVIERS-DU-LAC
Plage des Mottets
Ports et plage du Bourget du Lac
La Leysse
Port des quatre Chemins
LEGENDE
Zone de protection baignade
Zone d'activité réglementaire
Plage
Roselière
Zone interdite
Bande de rive (200m) vitesse maxi 5 km/h
Bouées de rives matérialisées
0 1 2
Kilomètres
N

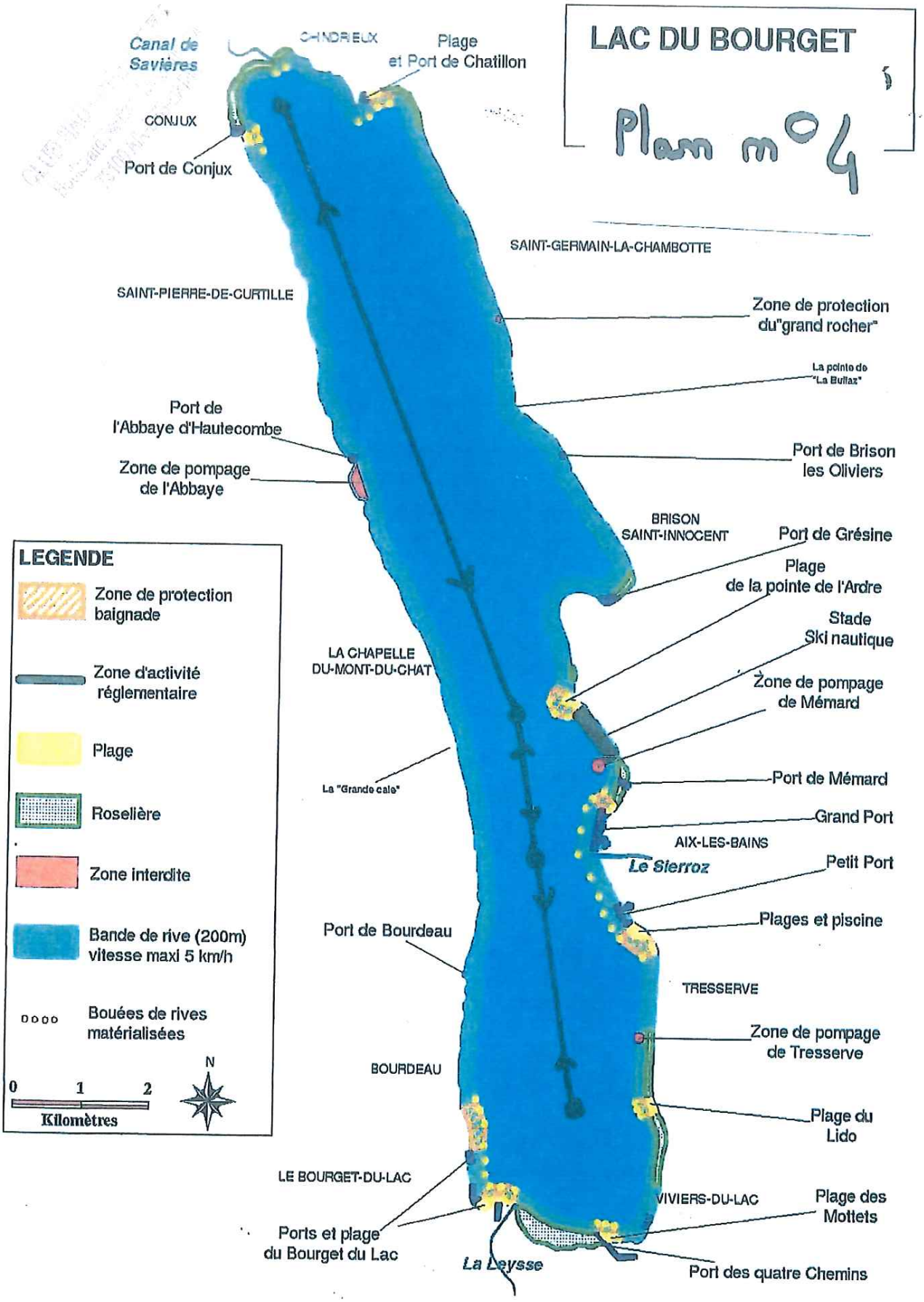
LAC DU BOURGET
Plan n°4
Canal de Savières
CHINDRIEUX
Plage et Port de Chatillon
CONJUX
Port de Conjux
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
Zone de protection du"grand rocher"
La pointe de "La Buffaz"
Port de l'Abbaye d'Hautecombe
Port de Brison les Oliviers
Zone de pompage de l'Abbaye
BRISON SAINT-INNOCENT
Port de Grésine
Plage de la pointe de l'Ardre
Stade Ski nautique
LA CHAPELLE DU-MONT-DU-CHAT
Zone de pompage de Mémard
La "Grande cale"
Port de Mémard
Grand Port
AIX-LES-BAINS
Le Sierroz
Petit Port
Plages et piscine
Port de Bourdeau
TRESSERVE
Zone de pompage de Tresserve
BOURDEAU
Plage du Lido
LE BOURGET-DU-LAC
VIVIERS-DU-LAC
Plage des Mottets
Ports et plage du Bourget du Lac
La Leysse
Port des quatre Chemins
LEGENDE
Zone de protection baignade
Zone d'activité réglementaire
Plage
Roselière
Zone interdite
Bande de rive (200m) vitesse maxi 5 km/h
Bouées de rives matérialisées
0 1 2
Kilomètres
N

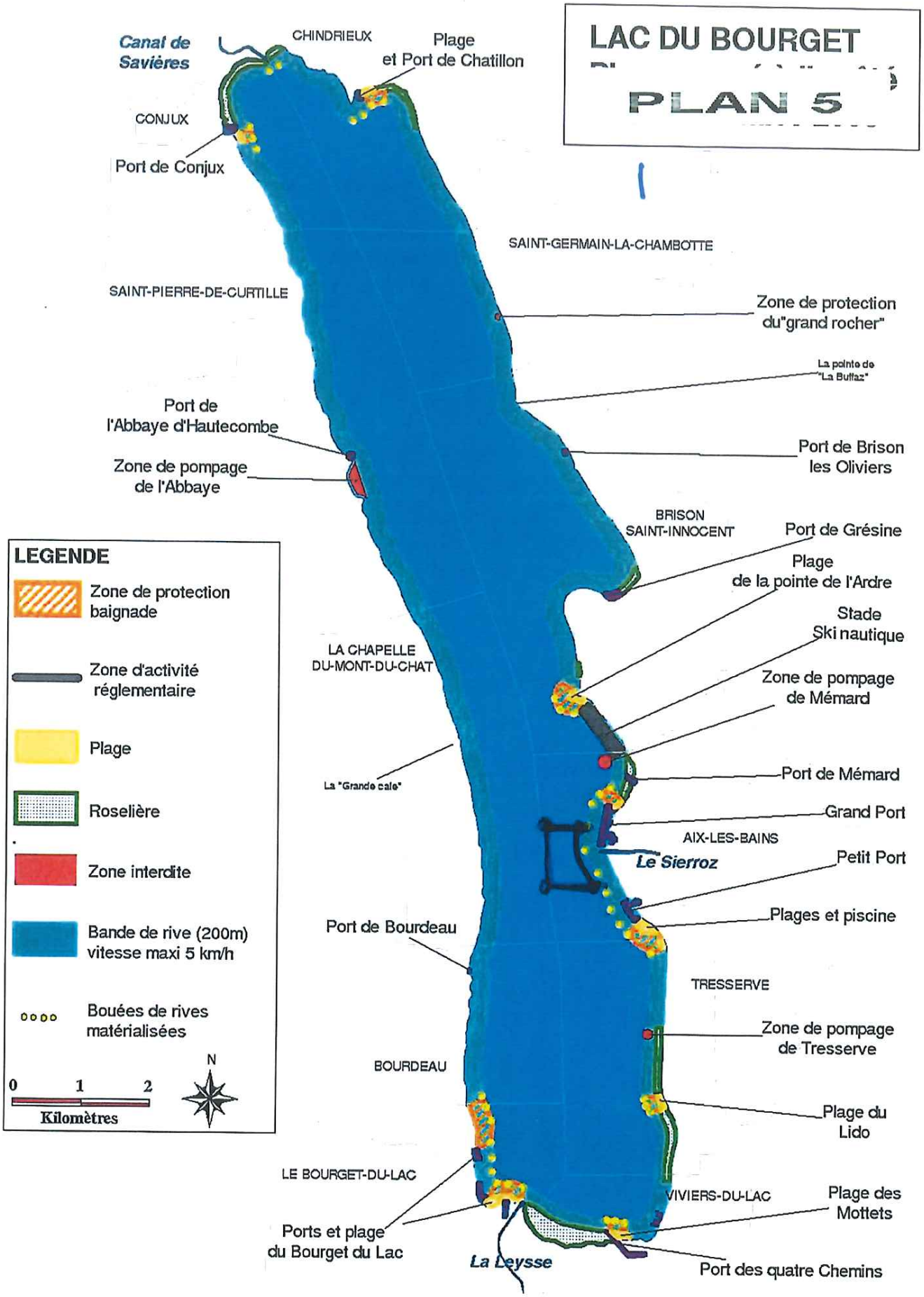
LAC DU BOURGET
PLAN 5
Canal de Savières
CHINDRIEUX
Plage et Port de Chatillon
CONJUX
Port de Conjux
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
Zone de protection du"grand rocher"
La pointe de "La Buffaz"
Port de l'Abbaye d'Hautecombe
Port de Brison les Oliviers
Zone de pompage de l'Abbaye
BRISON SAINT-INNOCENT
Port de Grésine
Plage de la pointe de l'Ardre
Stade Ski nautique
LA CHAPELLE DU-MONT-DU-CHAT
Zone de pompage de Mémard
La "Grande cale"
Port de Mémard
Grand Port
AIX-LES-BAINS
Le Sierroz
Petit Port
Plages et piscine
Port de Bourdeau
TRESSERVE
Zone de pompage de Tresserve
BOURDEAU
Plage du Lido
LE BOURGET-DU-LAC
VIVIERS-DU-LAC
Plage des Mottets
Ports et plage du Bourget du Lac
La Leysse
Port des quatre Chemins
LEGENDE
Zone de protection baignade
Zone d'activité réglementaire
Plage
Roselière
Zone interdite
Bande de rive (200m) vitesse maxi 5 km/h
Bouées de rives matérialisées
0 1 2
Kilomètres
N